

TARIFS DU SERVICE DU SPANC

Le SPANC est un service public industriel et commercial. A ce titre, et comme un service d'assainissement collectif, il finance ses dépenses grâce aux redevances.

- Redevance pour le contrôle de diagnostic initial et le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : **forfait de 120.00 € / contrôle**
- Redevance pour le diagnostic vente : **forfait de 120.00 €**
- Redevance pour contrôle de conception : **forfait de 50.00 €**
- Redevance pour contrôle de bonne exécution : **forfait de 100.00 €**
- Redevance pour contre-visite : **forfait de 100.00 €**
- Redevance pour déplacement infructueux : **forfait de 50.00 €**
- Pénalité financière en cas d'obstacle mis à l'accomplissement des contrôles : **240.00 €** (majoration de 100.00 e du montant de la redevance)

Conformément à la délibération de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais du 06 juin 2017.